



accord des voisins pour construire

Par **FCCAM83500**, le **07/01/2010** à **19:39**

Bonjour à tous.

Voici notre problème, nous souhaitons bâtir sur une parcelle en lotissement en indivision.

Les plans sont presque terminés, je me suis présenté en mairie afin de leur présenter.

La personne qui m'a reçu m'a indiquée que je pouvais déposer en mairie le projet mais qu'il nous était nécessaire pour nous d'avoir l'accord de tous les voisins afin d'être couvert et pour éviter tout procès futur.

J'ai fait le tour de ces derniers et bien sûr, un voisin me pose problème. Il ne sera pas gêné par la construction puisqu'il est assez loin par rapport à nous.

Cependant il cherche un dédommagement quelconque....Il sait que si il ne nous donne pas sa signature nous ne pourrions bâtir....donc il en profite.

est-il vraiment nécessaire d'avoir cette signature, si oui pourquoi?

N'y a-t-il pas un moyen de contrer cela?

Quel risque encourons nous si nous faisons bâtir tout de même?

Cet individu nous tient, cela laisse présager de bonnes relations futures...si nous pourrions un jour bâtir...

Merci pour votre aide

Par **Isabelle FORICHON**, le **11/01/2010** à **15:22**

Bonjour,

Je veux bien essayer de vous aider mais je ne comprends pas le terme "lotissement en indivision"? s'agit-il d'une copropriété horizontale? dans ce cas quel est le statut actuel de votre lot? lot transitoire? lot avec droits à bâtir? lot avec permis déposé?

Votre bien interrogative!